AVIS DE COURSE

CHAMPIONNAT DE LIGUE PAYS DE LA LOIRE DÉRIVEURS

Grade 5a

Le 22 novembre 2026
Au Club Nautique de Pornic

Préambule
La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1. La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités
La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.
A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

1 REGLES

1.1 La compétition est régie par
- les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.

1.3 - les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives et chartes de la FFVoile.

1.4 - Le règlement championnat de Ligue 2026/2027

1.5 - les règles de classe

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

2.1 Les IC seront disponibles avant 18h le 21/11/2026 sur le site de la page du club.

2.2 Les IC seront publiées selon la prescription fédérale.

3 COMMUNICATION

3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse : https://cnpornic.com/championnat-de-ligue-deriveurs/

3.2 [DP] [NP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

4.1 La compétition est ouverte à tous les bateaux de la ou des classes
- les bateaux des classes : ILCA4, ILCA6,
- tous les bateaux des classes LightMédium : ILCA7, Europe, 420, FINN, RSAero,…,
- tous les bateaux des classes Fast-Superfast : 29er, 470, Fireball, Ponant, Jet…

4.2 Documents exigibles à l'inscription :
a. 4.2.1 Pour chaque concurrent majeur, être en possession d'une Licence temporaire FFVoile ou Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant" Pour chaque concurrent mineur, être en possession :
- d'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide ou
- d'une licence temporaire FFVoile ou d'une licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
c. une autorisation parentale pour tout concurrent mineur (en annexe 1).
4.2.2 Pour le bateau :
- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
4.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, avec les droits requis, au Club Nautique de Pornic jusqu'au 22 novembre 2026.
4.4 Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur https://cnpornic.com/championnat-de-ligue-deriveurs/
4.5 Pour être considéré comme inscrit à la compétition, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription jusqu'au 22/11/2026
Toutes les classes	*20€*

6 PUBLICITE

6.1 [DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.
6.2 [DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

8 PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription : 22 novembre de 9H00 à 9H45
8.3 Jour de course :

Date	*Heure du 1er signal d'avertissement*	*Classe(s)*
22 novembre 2026	*10H30*	*Toutes les classes*

8.6 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 15H00.

9 CONTRÔLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

11 LIEU

11.1 L'emplacement de la zone de course est la Baie de Bourgneuf.

12 LES PARCOURS

Le parcours à effectuer sera le suivant : parcours construit.

14 CLASSEMENT

14.2 1 course validée est nécessaire pour valider la compétition.
14.3 a) Quand 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.
b) Quand 4 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

15.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :
- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.
Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

18 PROTECTION DES DONNÉES

18.1 Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
18.2 Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

20 PRIX

Les prix seront distribués comme suit : 3 premiers de chaque série et première féminine.

21 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter le Club Nautique de Pornic :
infos@cnpornic.com
02 40 82 34 72.

AUTORISATION PARENTALE POUR LES COUREURS MINEURS
CLUB NAUTIQUE DE PORNIC – 22 NOVEMBRE 2026

NOM …… PRÉNOM …… Sexe : □ F □ M

DATE DE NAISSANCE …… N° DE LICENCE ……... CLUB …….. N° DE VOILE ……..

Série : □ ILCA 4 □ ILCA 6 □ ILCA 7 □ Intersérie

Je soussigné (Nom/prénom du responsable légal), ...

Numéro de téléphone : .....

- Autorise mon enfant à participer à la régate et dégage la responsabilité des organisateurs quant aux risques inhérents à cette participation.

- Autorise également les organisateurs :
  - À prendre en cas d'urgence toute mesure nécessaire pour la sauvegarde de mon enfant,
  - À prendre toute disposition médicale vis à vis de lui, y compris son transport dans un établissement hospitalier,
  - À prendre toute disposition que réclameraient des circonstances imprévues pour le maintien de la discipline ou de la sécurité des enfants.

- Atteste que mon enfant a la capacité de nager 25m.

Fait à …….. , le ……..

Signature des responsables légaux précédée de la mention « Bon pour autorisation parentale » :

Signature du coureur précédé de la mention « Lu et approuvé » :